

2025/09/06

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 2 septembre 2025 - Délibération n° 2025/09/06

OBJET : MISE EN PLACE D'UN CONTRAT RGPD ET NOMINATION DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPO).

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 25 août, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DESLOGES Georges – FAURE Josette – PACAUD Patrick – BOUDEAU Philippe – SARTY Denis – SPRINGER Liliane – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc - POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – SUCHAUD Michelle – GUARGEL Karine – BOSLE Alain – BENABDELMALEK Clément – DESSEAUVE Nadine – VERGNAUD Didier – LEGROS Jean-Bernard – DAVID Robert - DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc - CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – DAURY Claudine – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – POITOU Delphine – LAGRANGE Serge – GRENOUILLET Jean-Yves – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – LAPORTE Martine - CAILLAUD Monique – PARAYRE Régis – LUMY Bernard

Etaient excusés : COTICHE Thierry – DUBOUIS Sandrine - RIGAUD Régis – MALIVERT Jacques – FINI Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick –MAGOUTIER Gérard - CLOCHON Bruno – RABETEAU Raymond – PAROT Jean-Pierre – DUGAY Jean-Pierre – ROYERE Joël – COUCAUD Thierry – LEHERICY Joseph – CANFORA Carmine – TROUSSET Patrick – DEPATUREAUX Gilles – AUGUSTYNIAC Jérôme – PATAUD Annick – MEYER Christian

Pouvoirs :

1. M. COTICHE Thierry donne pouvoir à Georges DESLOGES
2. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à Philippe BOUDEAU
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
4. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
5. M. RABETEAU Raymond donne pouvoir à Claudine DAURY
6. Mme PATAUD Annick donne pouvoir à Michelle SUCHAUD
7. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à Thierry GAILLARD

Suppléances : VERGNAUD Didier – LUMY Bernard – PICOURET Michel

Secrétaire de séance : Martine LAPORTE

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	39	46			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
37	2	7	0	0	0

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée ;

Vu les recommandations et guides publiés par la CNIL concernant la conformité RGPD.

Considérant que la Communauté de commune Creuse Sud-Ouest collecte et traite des données personnelles dans le cadre de ses activités ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la conformité de ces traitements aux obligations du RGPD, notamment en matière de transparence, de sécurité, et de droits des personnes concernées ;

Considérant qu'il convient de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPO) ou de mettre en place un référent RGPD ;

M. Le Président indique qu'une consultation a été lancée courant juillet auprès de trois cabinets spécialisés en la matière.

La mission recherchée se construit en trois étapes :

- Le diagnostic complet et la cartographie des traitements à travers la réalisation d'un audit interne à la collectivité pour identifier les flux de données, les risques et les priorités d'action,
- La constitution du dossier de conformité pour disposer de l'ensemble des documents et procédures attendus par la CNIL, adaptés aux spécificités organisationnelles de CSO,
- L'accompagnement opérationnel avec un DPO externalisé dédié pour un suivi dans la durée, une réactivité immédiate et la garantie d'une conformité vivante, mise à jour en fonction des projets.

Après analyse des offres reçues, et sur le plan économique, la société GAIA se place en première position.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve le contrat annexé, ayant pour objet de mettre en conformité la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest avec les exigences du RGPD ;
- Autorise M. Le Président à signer un partenariat de 5 ans avec la société GAIA (Brive-La-Gaillarde) pour un montant annuel de 2 100 € HT soit 2 520 € TTC ;
- Autorise la nomination de SAS GAIA en tant que Délégué à la Protection des Données (DPO) de la Communauté de communes
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général 2025
- Autorise M. Le Président à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

